



SOCIÉTÉ BIC

**Siège social : 14, rue Jeanne d'Asnières – 92 110 Clichy
Société Anonyme au capital de 185 460 988,54 EUR
552 008 443 R.C.S. Nanterre**

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

I. Répartition par objectif des titres détenus au 25 mai 2010

Nombre de titres détenus de façon directe et indirecte : 291 255 représentant 0.60% du capital de la société.

Nombre de titres détenus par objectif :

Nombre de titres détenus en portefeuille : 291 255

actions affectées à l'attribution d'options d'achat(*) : 234 117

actions détenues via le Contrat de Liquidité : 7 078

actions détenues par BIC CORP. en couverture des programmes de stock-options : 50 060

(*) dont 54 734 actions relatives à des options non exerçables au 25 mai 2010

II. Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2010
- Titres concernés : actions ordinaires
- Objectifs

1.- dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'administration,

- pour un montant maximal de 370 millions d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- pour un prix maximum d'achat, hors frais, à 75 euros.

La présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration en vue :

- .d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- .de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- .de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- .de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- .de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de décision d'annulation, par période de 24 mois ;

.de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;

2.- dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'administration,

- pour un montant maximal de 185 millions d'euros,
- pour un prix maximum d'achat, hors frais, à 75 euros,

et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

- Durée du programme : 18 mois à compter du 12 mai 2010 conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010, soit jusqu'au 12 novembre 2011.

Le Président du Conseil d'Administration
Bruno Bich

Code Isin : FR0000120966 – Code Reuters : BICP.PA
Contact : Relations Investisseurs au 33 1 45 19 52 26
Investors.info@bicworld.com